**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-148,**
**définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

**A/ BAR-TH-148 (v. A14.1) : Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation.**

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……
Référence de la facture : ……
* Nom du site des travaux (pour les personnes morales) : ……
*Adresse des travaux : ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal : ……
*Ville : ……

*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ▫ OUI ▫ NON

Caractéristiques du chauffe-eau thermodynamique :
*Type d'installation :
▫ sur air extrait
▫ autres types d'installations
*COP : ……
NB : Le coefficient de performance (COP) de l'équipement est mesuré conformément aux conditions de la norme EN 16147.

A ne remplir que si les marque et référence du chauffe-eau thermodynamique ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : ……
*Référence : ……

Si le bénéficiaire est une personne physique, le professionnel qui procède à la réalisation de l'opération doit être titulaire d'un signe de qualité répondant aux mêmes exigences que celles prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application.
Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 7 du I de l'article 46 AX de l'annexe III du code général des impôts

Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous-traitance par exemple) :
*Nom ……
*Prénom ……
*Raison sociale : ……
*N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _